

Professeur Ernest MALVOZ

(Liège)

Bn. 2454 B.

# A propos du Centenaire de nos Universités

## BRUXELLES MÉDICAL

Revue hebdomadaire des sciences médicales et chirurgicales

Rédacteur en chef: Léopold MAYER.

Secrétaire de la Rédaction: Raoul BERNARD — Administrateur: René BECKERS.

Administration, Rédaction et Abonnements: 81, Rue Frossart, Bruxelles.

TELEPHONE: 340.81. — COMPTE CHÈQUES POSTAUX: N° 38.848.

### COMITÉ DE PATRONAGE:

MM. BALET, BONDET, BRACHET, V. CHEVAL, H. COPPEE, DELCOURT, DE MEYER, J. DEMOOR, DE NUREL, DUSTIN, H. FREDERICO, E. GALLEMAERTS, GENGOU, GÉRAUD, GRATIA, HÉGER-GILBERT, HENRIKSEN, HENRIOTSY, HEYMANS, KRIEGER, A. LAY, LORTHOIR, PÉCHÈRE, R. SAND, R. SCHOCKAERT, A. SLOVAK, I. STÉNON, P. VANDERVELDE, J. VERHOODEN, R. VERHOODEN, GR. WILLEMS, ZUNTZ.

### COMITÉ DE RÉDACTION:

MM. E. BICHWOOD	MM. R. DUTHOIT	MM. F. LORTHOIR	MM. J. SLOOS
F. BREMER	V. GALLEMAERTS	G. MALOENS	E. TANT
A. BRODIE	A. GOVAERTS	J. MURDOCH	G. THIBAUD
M. CLEM	D. HEBLANT	V. PALUPPOTTE	P. VAN DER BRANDE
M. CHEVAL	F. HOUSSIAU	F. PINCHART	F. VAN SOESTEN
L. DECKER	J. LA BORNE	E. REHAUD	A. VAN UYT
M. DE LAET	A. LANDESI	J. ROCHAUX	G. WEILL
F. DEPAGE	V. LEYSSINNE	V. ROSENTHAL	A. WEYERBAECH
F. DIERCKX	R. LÉY	G. RUELLÉ	

### CORRESPONDANTS ÉTRANGERS:

XX. AGUIAR (Madrid)	XXI. EMBERT (Paris)	XXII. WENDELS DA COSTA (Lisbonne)
ARCHAMBAULT (Nantes)	YVES ROGLIER (Londres)	MONTPELLIER (Lyon)
ATLÉTY (Toulon)	ETIENNE (Nancy)	MULLONY (Paris)
BAND (Moscovitz)	J. L. FAURE (Paris)	FRANCK (Bruxelles)
CARLE (Lyon)	FORDY (Montpellier)	M. PINARD (Paris)
CARLEZ (New-York)	OSBORN (New-York)	PETTI (Bologna)
CHAUFFARD (Paris)	OSGODEORF (Paris)	RECARDES (Madrid)
CLAUDE (Paris)	RAJCA (Copenhague)	S. E. REBEROLD (Londres angl.)
COLOMBANI (Naples)	JOLTRAIN (Paris)	ROFFO (Buenos-Ayres)
DOUILLÉ (Paris)	KANZ (Frankfurt)	ROUSSELMAC (Paris)
DAVID (Lyon)	KELNET (Varsovie)	ROY (Paris)
de VOORSTERAUC (Charleroi)	KEN (Frankfurt)	ROZARD (Paris)
de QUÉVEDO (Bordeaux)	K. LARSEN (Paris)	ROBERT (Paris)
DEJON (Nantes-Aix)	LEVYELSON (Paris)	TELLER (Paris)
DUBOIS (Paris)	MARILLÉ (Paris)	TRÉBES (Paris)
Pierre DOVAL (Paris)	KAY MARCUS (Stockholm)	LEBLOPICKY (Prague)
ELBERG (Copenhague)	MERSON (Paris)	

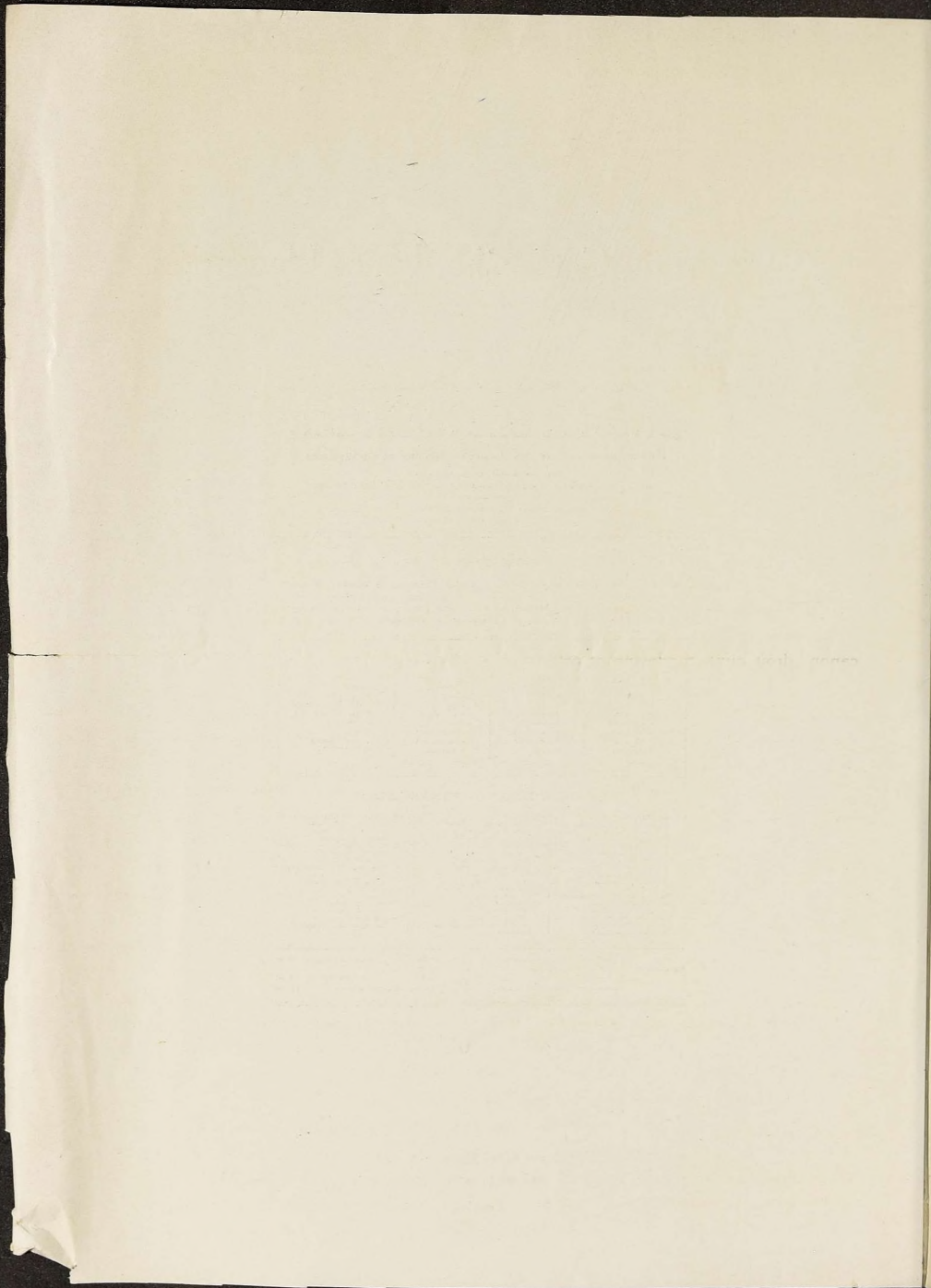
Abonnements: Belgique et Congo, Luxembourg ..... 48 fr. Etrangers belges 50 fr.  
France (tarif spécial) ..... 60 fr.  
Union Postale ..... 80 fr. Le Numéro ..... 2 fr.  
Pays n'ayant pas accepté la réduction de 50 % sur les affranchissements 110 fr.

Tiré à part du n° 40, 4 août 1935

Imprimerie Médicale et Scientifique (s. a.)

Bruxelles





Ba. 2454 B

## A PROPOS DU CENTENAIRE DE NOS UNIVERSITÉS

### Le projet Rogier d'une seule Université de l'État à Louvain

Nos grandes Universités libres viennent de célébrer avec beaucoup d'éclat le centenaire de leur fondation.

A vrai dire, l'Université de Louvain avait déjà derrière elle, en 1835, un brillant passé de plusieurs siècles. Fondée en 1426 par Jean IV, duc de Brabant, avec l'approbation du pape Martin V, cet établissement fut la seule université de nos provinces jusqu'à la Révolution française : elle avait la collation de tous les grades, quiconque aspirait à exercer une profession libérale dans le pays allait conquérir un diplôme de l'Université de Louvain. L'enseignement y était divisé en cinq Facultés : théologie, droit canon, droit civil, médecine et arts.

L'existence de cette université parut incompatible avec les institutions de la République française. Une loi du 7 Ventôse an III avait créé en France des établissements d'instruction supérieure sous le titre d'*Ecoles centrales* : celles-ci devaient être placées dans les chefs-lieux de département. La Ville de Bruxelles ayant été mise en possession de l'école du département de la Dyle, l'administration de ce département, par un arrêté du 4 brumaire an VI, prononça la suppression de l'Université de Louvain. Celle-ci fut reconstituée sous le gouvernement du roi Guillaume de Hollande en 1817, et, on le conçoit, dans un tout autre esprit et avec d'autres tendances que l'ancienne Université catholique. L'Université de Louvain, à partir de 1817, devint ainsi une université de l'État; en même temps le roi de Hollande avait créé, de toutes pièces, deux autres Universités de l'État à Gand et à Liège. Ces deux dernières auraient dû fêter leur centenaire en 1917, mais on était en pleine guerre, l'évènement passa presque inaperçu!

Le régime hollandais n'admettait pas la liberté d'enseignement. Ce fut même une des causes de notre révolution. Que devinrent nos trois universités de l'État après 1830? Une organisation nouvelle s'imposait : un arrêté du 12 octobre 1830 du Gouvernement provisoire décréta le maintien des universités, des athénées, des collèges, etc. *jusqu'à ce que le Congrès National eût statué sur cette matière.*

Un régime provisoire, au cours duquel cinq Facultés furent supprimées, fonctionna tant bien que mal pendant trois ans : à Gand, on supprima les facultés de philosophie et de sciences; à Louvain celles de droit et de sciences; à Liège la faculté de philosophie; Louvain ne conservait plus que les deux facultés de philosophie et de médecine. En outre, on abolit l'emploi exclusif de la langue latine pour les leçons académiques : sous le

régime hollandais, le latin était la langue obligatoire pour les cours et la rédaction des thèses de doctorat, ce qui simplifiait l'irritante question des langues !

Les villes qui étaient le siège des universités, Louvain surtout, réclamèrent avec véhémence contre la mutilation de ces établissements. Les représentations de Louvain furent seules, en partie, écoutées.

Un premier projet de réorganisation de l'enseignement supérieur fut déposé en 1831 ; il consistait dans la création d'une *Université unique dont les quatre facultés auraient été disséminées dans le pays* : Louvain eût été le siège de la Faculté des lettres, Liège de celle des sciences, Gand eût obtenu la Faculté de droit et Bruxelles la Faculté de médecine. Une commission centrale, produite de l'élection, aurait été chargée de la délivrance des diplômes. Mais la commission chargée de l'étude de ce projet se prononça pour la création d'une Université unique dont les quatre facultés devaient être réunies *dans une seule et même ville*.

Ce travail de la Commission, présenté le 20 mars 1832, ne fut pas adopté par le gouvernement qui ne crut pas pouvoir le soumettre aux délibérations de la législature.

Par arrêté royal du 18 novembre 1833, une nouvelle Commission fut chargée d'élaborer un projet de loi de l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat, suivant les obligations de la Constitution belge. Cette Commission se prononça pour le maintien de deux universités de l'Etat, une à Gand et l'autre à Liège. Le dépôt de ce projet souleva immédiatement une levée de boucliers à Louvain ; un groupe d'*habitants notables* adressa une pétition au Roi pour défendre, avec de nombreux et impressionnants arguments, le maintien de l'Université de l'Etat ouverte depuis près de vingt ans dans cette ville.

Le gouvernement hésitait à prendre nettement position. Rogier, ministre de l'intérieur, en présentant aux Chambres le projet sur l'instruction publique élaboré par la Commission de 1833, s'expliqua comme suit dans l'exposé des motifs :

« Le Gouvernement reconnaît qu'il convient de réduire le nombre des Universités ; il comprend *l'avantage que peut offrir pour la Science et pour l'unité et le développement de l'esprit national une université unique où les élèves de toutes les provinces viendraient se réunir* ; d'autre part, il est forcé de reconnaître qu'il est très difficile de fixer à une université unique un siège convenable... Cependant, le Gouvernement n'est pas encore entièrement convaincu que l'établissement d'une seule Université dans une ville centrale *autre que Bruxelles*, ne serait pas la mesure qui offrirait le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. »

Et le ministre se réservait de présenter lui-même un changement au projet de loi comportant deux universités à Gand et à Liège.

Les préférences du Gouvernement se manifestaient donc en faveur d'une université unique en dehors de Bruxelles.

Le Sénat académique de l'Université de l'Etat à Louvain, ainsi que la Régence de cette ville (Conseil communal) saisirent immédiatement la balle au bond et ce fut une formidable levée de boucliers, de la part de tous les Louvanistes, pour réclamer sans détour pour leur ville le siège de l'Université unique réclamée par Ch. Rogier ! Mais Bruxelles de son côté, comme l'avait fait déjà en 1814 sa municipalité, quand elle avait appris que le prince des Pays-Bas, gouverneur de nos provinces avant le rattachement à la Hollande, allait créer une grande université en Belgique, Bruxelles revendiqua de nouveau, pour la capitale du pays, le siège de l'université unique en projet.

Rien n'est plus curieux et plus amusant que la lecture des plaidoyers en faveur de l'une ou l'autre ville comme siège de la future Université! Louvain fait valoir surtout — à côté de ses titres d'ancienne ville universitaire — les dangers que la capitale offre pour la moralité des jeunes gens! Bruxelles riposte qu'il n'est aucune ville où les étudiants se livrent, comme à Louvain, à ces beuveries nocturnes qui ont fait une triste célébrité à la ville de la Peterman!!...

Quant aux villes de Gand et de Liège, menacées, elles aussi, de perdre leur université, elles protestèrent, mais avec beaucoup moins de passion et sur un ton plus convenable et plus mesuré...

Le Conseil de Régence de Liège insistait particulièrement sur l'hospitalité des habitants de Liège y « ouvrant aux élèves l'accès des meilleures maisons, cet avantage devant les préserver de cette *rudesse des manières qui caractérise ordinairement les étudiants des Universités* ».

Gand, à son tour, appréhendait — c'était, semble-t-il, le « leitmotif » de tous les opposants à Bruxelles — « les occasions de débauche dans la capitale, une paisible ville de province offrant moins d'occasions de dissipation et de distraction... »

\*

\*\*

Ce fut le 11 août 1835 que s'ouvrit au Parlement belge la discussion qui devait décider du sort de nos universités. Et l'on vit immédiatement Ch. Rogier proposer un amendement conçu en ces termes : « *Il y aura pour toute la Belgique une seule Université aux frais de l'Etat : elle sera établie à Louvain.* »

On ne peut supposer un seul instant qu'un homme d'Etat tel que Rogier, un de ceux qui avaient le plus contribué à la propagation des idées de la révolution, se soit laissé impressionner par les prétendus dangers pour leur vertu qu'auraient couru les étudiants d'une Université créée à Bruxelles. Les raisons qui déterminèrent Rogier à se rallier au projet d'une université unique relèvent d'un haut idéal patriotique : il fallait maintenir à tout prix l'unité nationale, éviter que la nation ne se partageât en deux fractions rivales dont les préventions pourraient devenir funestes au repos public et étouffer les idées d'indépendance, en relâchant les liens de nationalité. *Passant par une seule université, la jeunesse flamande ou wallonne, catholique ou libérale, ne s'occupera que de bonnes et solides études. Tous les Belges de l'élite se refondront à un foyer commun de concorde, de tolérance et de lumière et leurs sentiments se confondront dans un seul, l'amour de la patrie, du Roi et de nos institutions.*

Il n'est pas douteux que Rogier entrevoyait déjà, dès ces débuts de notre nationalité, le danger des querelles linguistiques. Hélas! que ne s'est-il trompé!...

Quant à sa préférence pour Louvain, on peut supposer que Rogier portait son choix sur cette ville, de situation centrale, pour sa tranquillité, son grand passé universitaire et pour l'avantage des installations existantes dont Bruxelles était alors dépourvue.

Après un long débat, on passa au vote : à la majorité de 37 voix contre 32, l'amendement Rogier fut rejeté! Il ne s'en est donc fallu que de cinq voix pour que Louvain conservât son université de l'Etat et que celle-ci devint l'unique établissement officiel d'enseignement supérieur de la Belgique!

Mais ce qui surprend plus encore — et ce qui étonnera particulièrement les Liégeois qui liront cet article — c'est que, parmi les partisans de l'université unique à Louvain

entraînant la suppression de celle de Liège, on trouve à côté de Rogier, les noms des députés wallons, de personnalités aussi liégeoises, par exemple, que le Hutois Joseph Lebeau ! Dans ce grave débat, les députés qui pouvaient avoir des préférences pour Liège, n'envisagèrent que l'intérêt national et l'unité de la patrie ! Bel exemple à rappeler pour le temps qui court !

Ce point d'histoire de nos Universités est, je crois, peu connu. On ne manquera pas d'être frappé de ce qu'il s'en est fallu de bien peu que Louvain, au lieu de fêter cette année le centenaire de son université catholique, ne célébrât en 1935 un tout autre centenaire, celui de l'unique université de l'Etat que proposèrent en 1835 des parlementaires libéraux appartenant à l'opinion diamétralement opposée à celle des fondateurs de l'Université de Louvain !

Tout est bien qui finit bien ! En 1834, les évêques de Belgique avaient décidé la création d'une université catholique avec siège à Malines ; peu après, les libéraux créaient l'Université libre de Bruxelles ! L'université de l'Etat de Louvain une fois supprimée, l'autorité communale mit à la disposition de l'université catholique ouverte à Malines les locaux, installations, collèges, etc., devenus libres et c'est ainsi que Louvain put reprendre le cours de sa destinée comme siège de l'université la plus célèbre de la catholicité ! La Belgique fut dotée, en fin de compte, de quatre Universités qui n'ont cessé, depuis un siècle, de prendre une part de plus en plus considérable à la renaissance scientifique de notre pays.

Et on ne voit plus aujourd'hui, heureusement, nos Universités échanger des aménités du genre de celles que se lançaient, il y a cent ans, nos aïeux de Bruxelles et Louvain !

Ernest MALVOZ.



Fr. 2454 B

